

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRESIDENT

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2026

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-six, le samedi 11 avril à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en assemblée, sous la Présidence de M. DEMUYNCK, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 07 avril 2026, conformément à la procédure.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 13

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme YILMAZ, M. MAASSRY, Mme PORTE, M. BOURZIK, Mme BIENTZ, M. LEBORGNE, M. ROSSI, Mme LEBAIL

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme HENNECHART donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme SATHOUD donne pouvoir à M. LEBORGNE

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme COMBES
Mme MUTIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 23 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20260422-2026-04-05-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026-04-05 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Sur présentation de Mme YILMAZ, Vice-Présidente,

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, qui précisent qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale a été établi pour servir de support au débat,

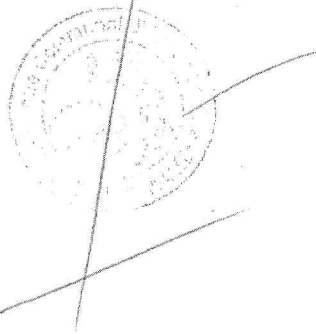
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS

Brigitte CHATIGNON
Secrétaire



6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire
Acte publié le 23 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20260422-2026-04-05-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026